

**ARRÊTÉ DCAT/BEPE/n° 2025-304  
du - 2 SEP. 2025**

**complémentaire modifiant l'arrêté DCAT/BEPE/n° 2025-283 du 21 août 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS METHASERVISSE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse**

Le Préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R.512-46-11 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2010-1700 du 30 décembre 2010 modifiant la nomenclature des installations classées et ouvrant certaines rubriques au régime de l'enregistrement ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 16 janvier 2023 portant nomination de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

**Vu** le décret du 16 janvier 2023 portant nomination de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté DCL n°2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** le dossier de demande d'enregistrement déposé sur la plateforme GUNEnv le 17 mars 2025, et complété le 2 juin 2025 et par courriel au service de l'inspection des installations classées de l'UD DREAL le 27 juin 2025 par la société SAS METHASERVISSE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse ;

**Vu** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est du 9 juillet 2025 déclarant le dossier complet et recevable ;

**Vu** l'arrêté DCAT/BEPE/n° 2025-283 du 21 août 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS METHASERVISSE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse ;

**Considérant** que l'adresse du pétitionnaire mentionnée dans l'article 5 de l'arrêté DCAT/BEPE/n° 2025-283 du 21 août 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier de demande

d'enregistrement présenté par la société SAS METHASERVISSE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse, est erronée ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

## ARRÊTE

### Article 1

Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté DCAT/BEPE/n° 2025-283 du 21 août 2025 portant ouverture d'une consultation du public relative au dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SAS METHASERVISSE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Metzervisse, sont modifiées comme suit :

*Article 5 : Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à monsieur Grégory Baczynski – Le Nid de Cygne – 55100 Bras-sur-Meuse – courriel : [vincent.fernette@emc2.coop](mailto:vincent.fernette@emc2.coop)*

### Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

### Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, les maires de Metzervisse, Buding, Distroff, Inglange, Aboncourt, Basse-Ham, Bettelainville, Bertrange, Bousse, Boust, Cattenom, Ebersviller, Freistroff, Guénange, Hettange-Grande, Hombourg-Budange, Kédange-sur-Canner, Kerling-les-Sierck, Klang, Kuntzig, Luttange, Metzeresche, Oudrenne, Piblange, Saint-Hubert, Stuckange, Thionville, Valmestroff, Veckring, Volstroff et Yutz le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à la société SAS METHASERVISSE.

Fait à Metz, le

- 2 SEP. 2025

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

Richard Smith